



INDEX ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES 2024

Pour l'année 2024 (au titre de l'année 2023), voici le résultat obtenu pour chacun des indicateurs :

Indicateurs	Points obtenus	Nombre de points maximum
1. Écart de rémunération	40	40
2. Écart de taux d'augmentation individuelles	20	20
3. Écart de taux de promotions	15	15
4. Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	15	15
5. Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5	10
Résultat total	95	100

S.A au capital de 1 113 000 €
Siège social : 30 rue de Vaux – BP 10911 – 80009 Amiens Cedex 1
Tél. : 03 22 09 00 10 – E-mail : accueil@btl-i.fr
R.C. S AMIENS 327 048 336 – SIRET 327 048 336 00033 – TVA FR 11 327 048 336

Tous engagements, expéditions ou opérations quelconques, sauf convention particulières entre les parties, sont exécutés aux conditions générales du Comité National Routier, du Comité National des Commissionnaires de Transport de la fédération française de Commissionnaires et Auxiliaires de Transport. Ils comportent obligation, pour la clientèle, d'accepter ces conditions affichées dans nos bureaux et qui peuvent être adressés sur simple demande.

Toutes les contestations sont de la compétence des Tribunaux d'Amiens.

